



Changement d'employeur sur le même site

Par **François**, le **02/10/2008** à **15:04**

Le patrimoine de l'entreprise a été vendu à un nouvel entrepreneur qui a créé une nouvelle société (EURL) pour exploiter sur le site de l'ancienne société et mener la même activité.
J'ai signé un nouveau contrat de travail avec la nouvelle société, sans que l'autre ne soit rompu. Mon nouvel employeur ne reconnaît pas de congés acquis.
Qui est mon employeur ? Qui prend en charge mes congés payés ?